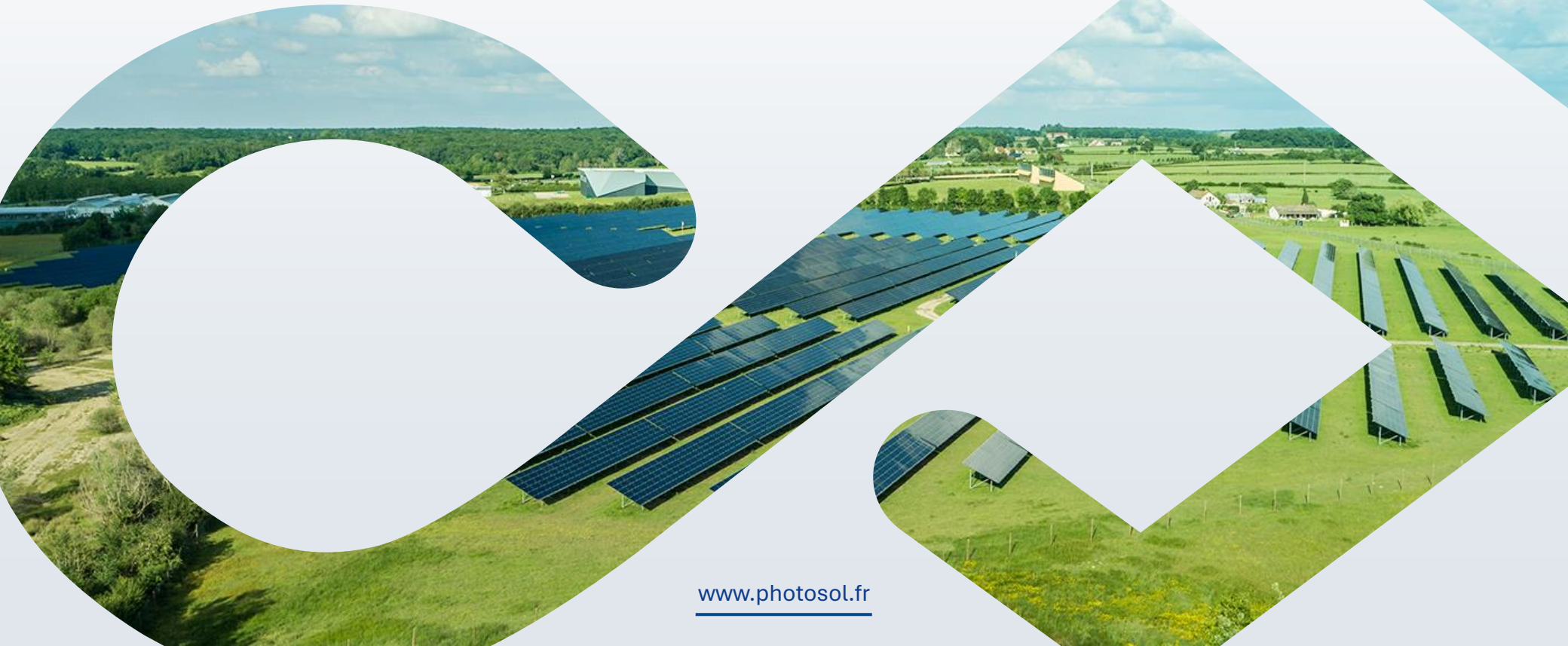


12 Juillet 2024

Comité de Projet

Projet photovoltaïque sur la commune de Fonsorbes

IMAGINÉ PAR



www.photosol.fr



01 Loi APER: Comités de Projets

02 Présentation de Photosol

Projet de Fonsorbes :
03 Présentation et Chiffres clés

04 Temps d'échanges



1

Loi APER et Comités de projets

Qu'est-ce-que les comités de projets ? Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes (...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

Les membres de droit :

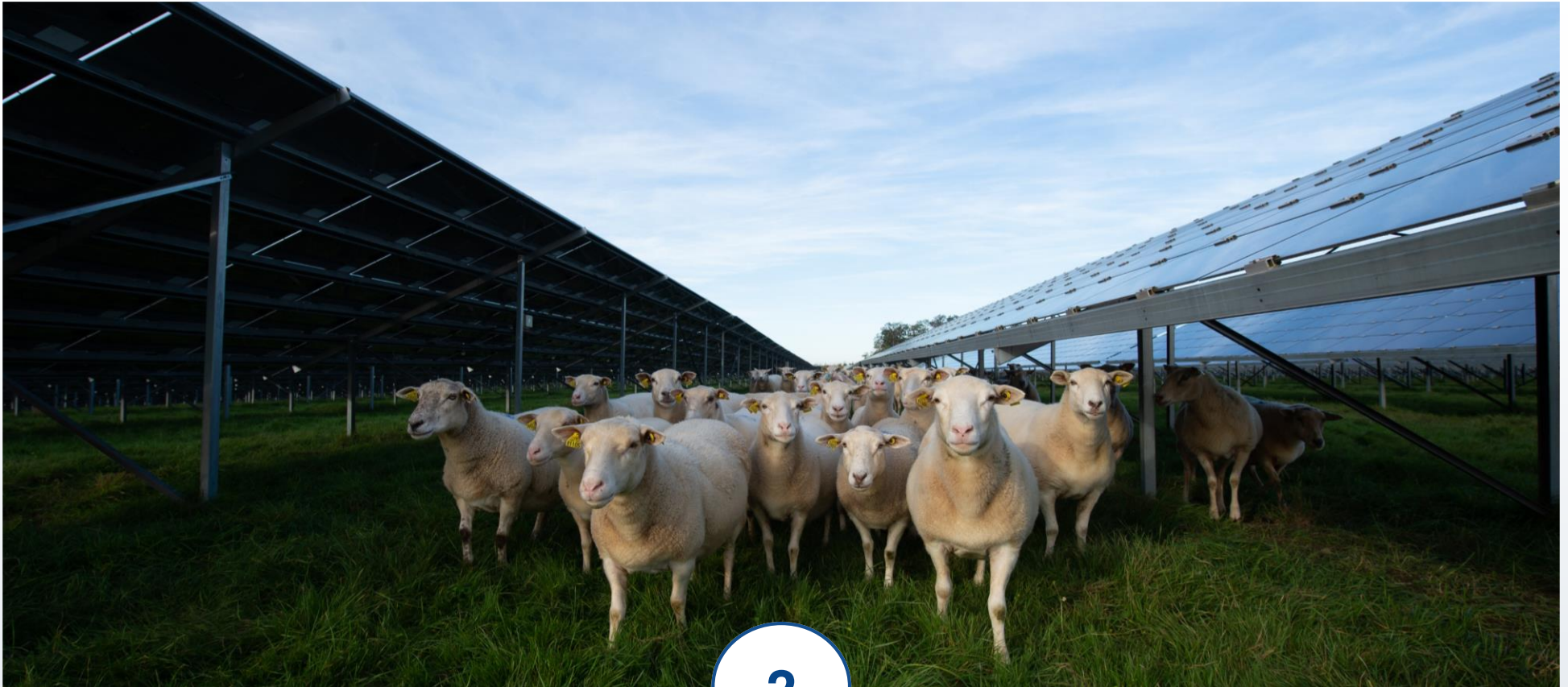
- ✓ Le **porteur de projet**,
- ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
- ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation : Le Muretain Agglomération
- ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet (Seysse, Frouzins, Plaisance-du-Touch, Fontenilles, Saint Lys)

Les membres invités :

- ✓ La préfecture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet
Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions



2

Présentation de Photosol

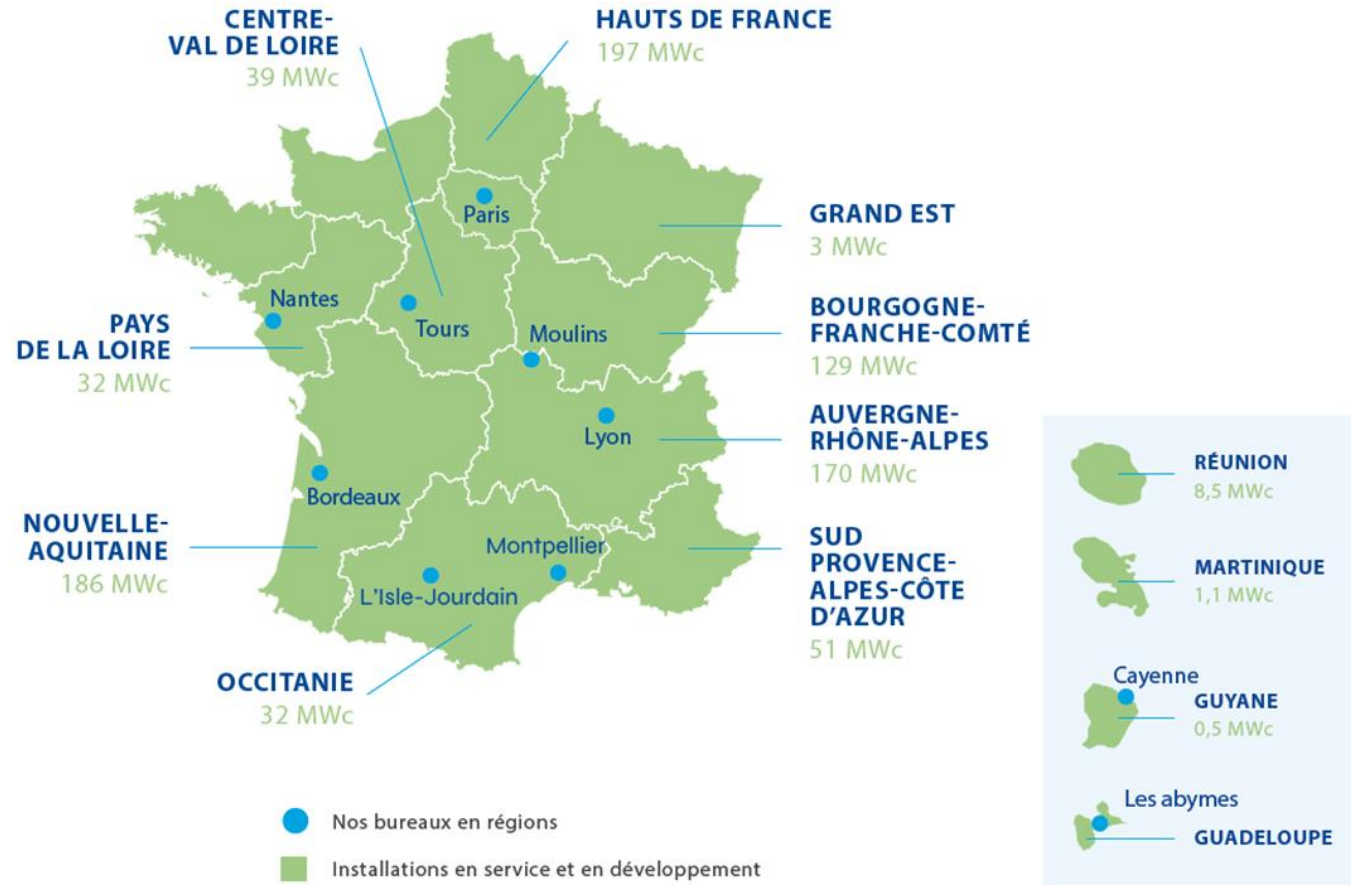
Photosol en France et en Outre-mer

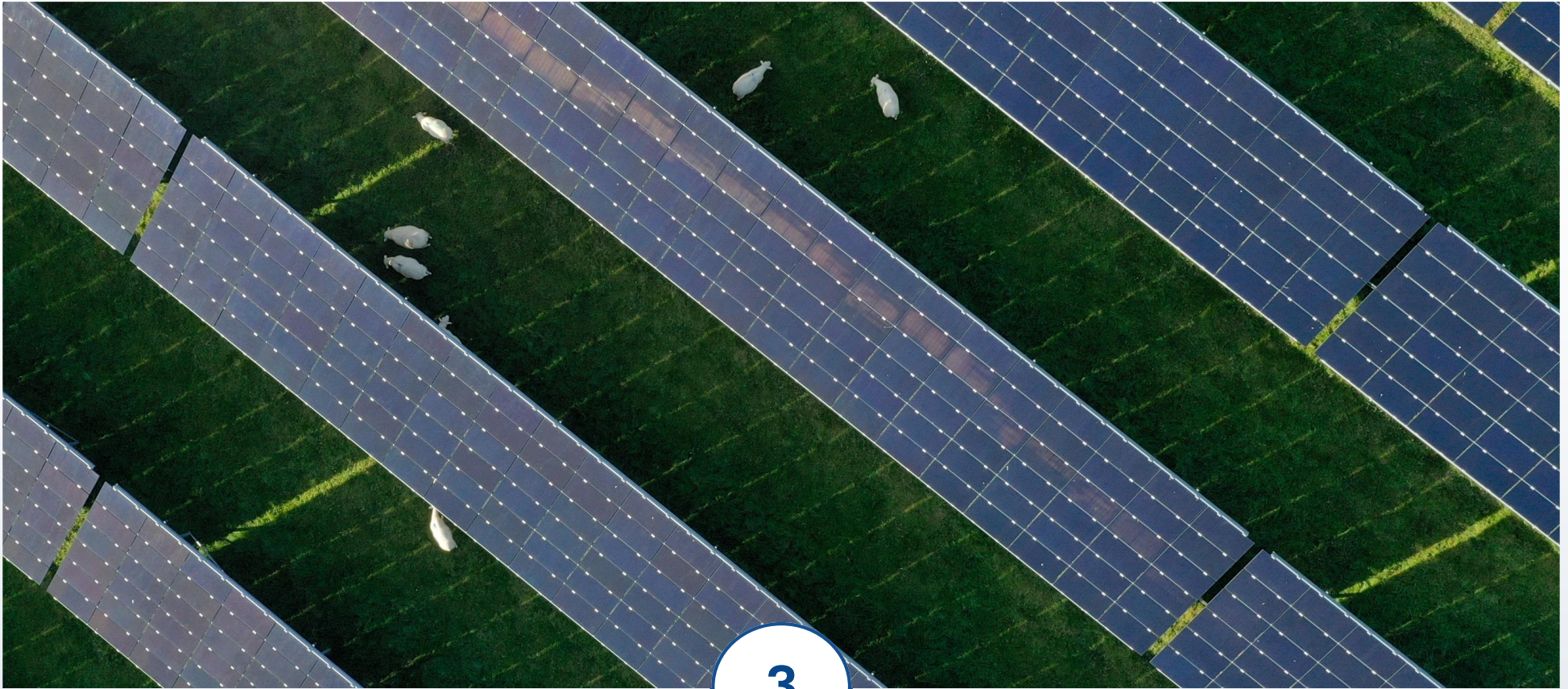
Une maîtrise de tous les métiers du photovoltaïque

16 ans
de savoir-faire

+ 80 installations
dont **16 parcs**
agrivoltaïques

~850 MWc
en exploitation
et prêts à construire



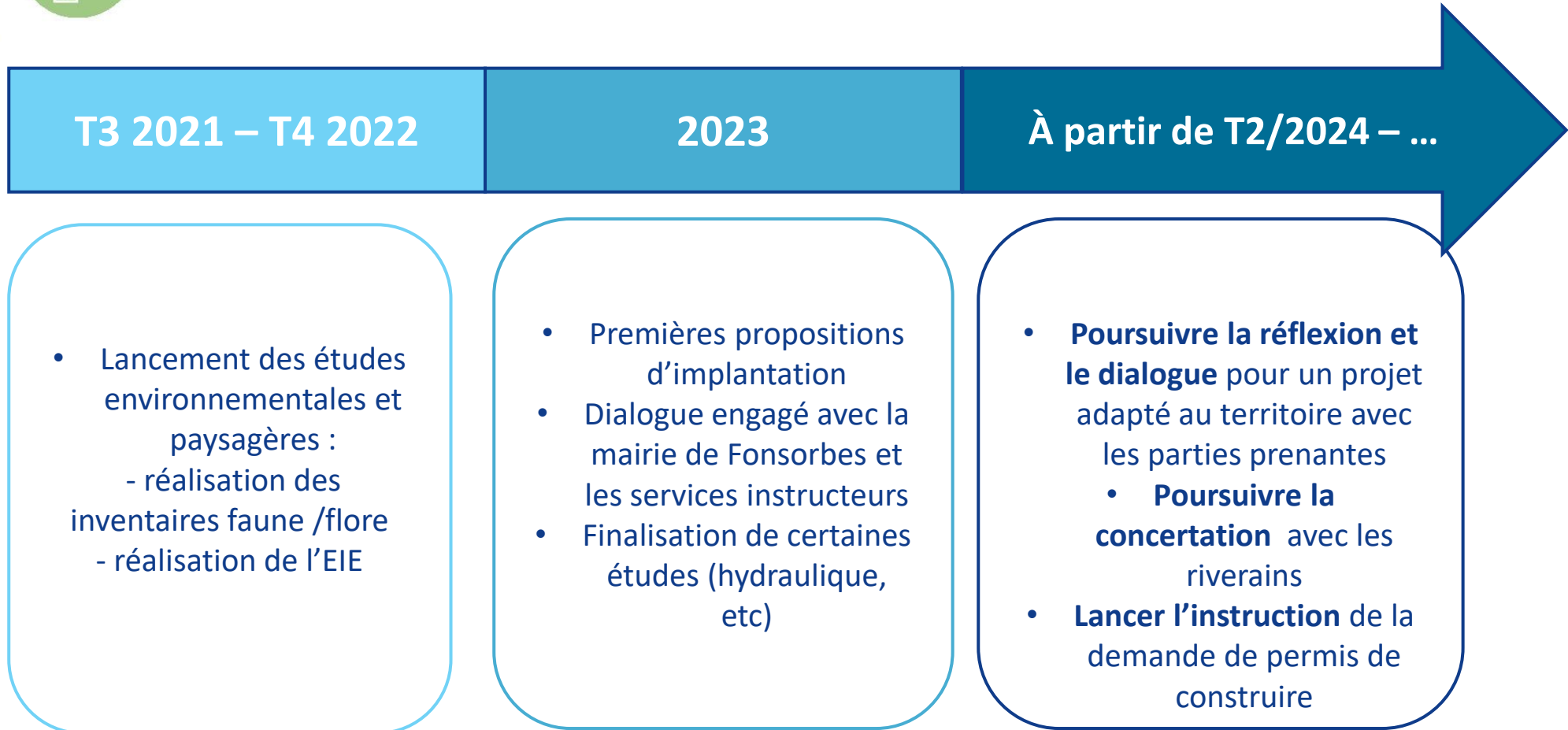


3

Le projet de Fonsorbes



Etapes de développement du projet



2023 : Riche actualité législative et réglementaire sur les ENR et – loi APER et ses décrets d'application ainsi que l'application de la loi Climat et Résilience

Les caractéristiques du site du projet de Fonsorbes



Surface d'étude : **26 ha**



Usage : **friche naturelle**

Topographie du terrain : **terrain plat**



Document d'urbanisme : **PLU**



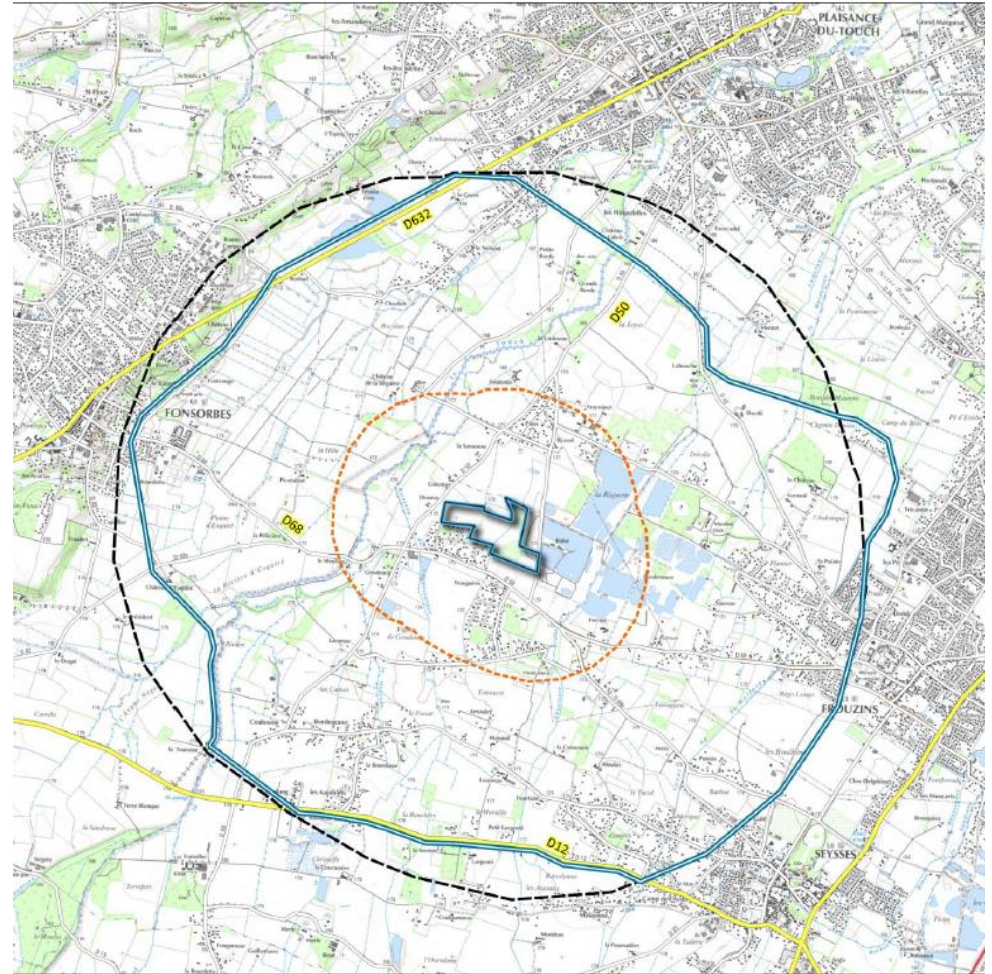
Calendrier du projet :

- ✓ **Dépôt du PC : T3 2024**
- ✓ **Instruction du PC : de 12 à 18 mois**



Localisation :

À l'Est de la Commune, à proximité du hameau de Aygolounguo et du parc Bidot



Un projet non artificialisant et respectant la réglementation en vigueur

Le décret du 29 décembre 2023 définit les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie photovoltaïque au sol dans le calcul de la consommation d'espaces NAF au titre l'article 194 de la loi dite « Loi Climat & Résilience » de 2021.

Ainsi, il prévoit qu'un espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'ENAF si les modalités de cette installation permettent de garantir :

- La réversibilité de l'installation ;
- Le maintien, au droit de l'installation, du couvert végétal correspondant à la nature du sol et, le cas échéant, des habitats naturels préexistants sur le site d'implantation, sur toute la durée de l'exploitation, ainsi que de la perméabilité du sol au niveau des voies d'accès ;

De plus un arrêté du 29/12/2023 précise les caractéristiques techniques et les critères d'implantation des installations de production d'énergie photovoltaïque qui permettent de respecter les conditions mentionnées dans le décret et d'être exemptés d'une prise en compte dans le calcul de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque	Valeurs ou seuils d'exemption du calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
Hauteur des panneaux photovoltaïques	1,10 mètre minimum au point bas
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques	Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.
Type d'ancrages au sol	Pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » < 1 m ² , sur des espaces très localisés et justifiée par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m ² / kWc
Type de clôtures autour de l'installation	Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques	Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable

Les enjeux écologiques du site de Fonsorbes



Zonages de protection : **Aucune**



Natura 2000 : **Non**



Inventaire du terrain : **2021/2022**



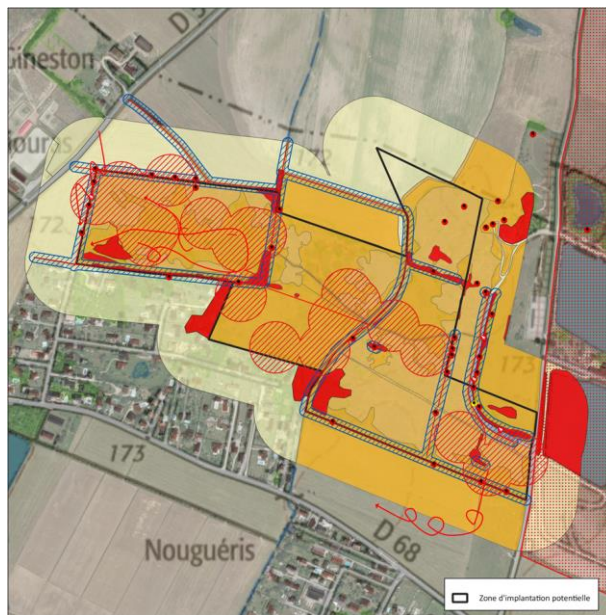
Enjeux flore – habitat : Quelques espèces à enjeux forts existent au abord du site et au niveau des zones humides



Enjeux Zones Humides : Zones humides présentes sur le site et à prendre en compte



Enjeux Faune : Contacts de l'Elanion blanc et de la Fauvette Mélanocéphale.



Parc photovoltaïque de Fonsorbes

Synthèse des enjeux naturalistes

Enjeux forts

- Alignements d'arbres, boisements et milieux humides (cours d'eau intermittents et fossés, roselières, plan d'eau et autres habitats de zones humides)
- Enjeux habitats naturels et flore, amphibiens (habitats de reproduction), reptiles, chiroptères et invertébrés
- Station de flore à enjeu fort (Lupin à feuilles étroites, Romariscule à feuille d'OphioGLOSSe, Rosier de France, Trèfle scabellus)
- ▨ Contact d'espèces d'oiseaux à enjeu fort (Fauvette mélanocéphale, Elanion blanc)
- Trajectoire de vol de l'Elanion blanc
- ▨ ZPS Vallée de la Garonne de Muret à Moissac
- Contact de Triston marbré
- ▨ Zone tampon de 10 m de part et d'autre des fossés

Enjeux modérés

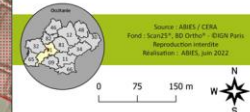
- Habitats prairiaux
- Mosaïques de prairies ouvertes, reptiles et amphibiens (habitats d'estive et d'hivernage)

Enjeux faibles

- Habitats à enjeu faible
- Station de flore à enjeu faible (Mousse fleurie)

Enjeux nuls

- Habitat à enjeu nul



**Des enjeux modérés à forts très localisés,
Pris en compte lors de la séquence des
Mesures ERCA**



Carte 31 : Localisation des zones humides et des milieux aquatiques avec les points de relevés pédologiques

Les enjeux paysagers du site de Fonsorbes

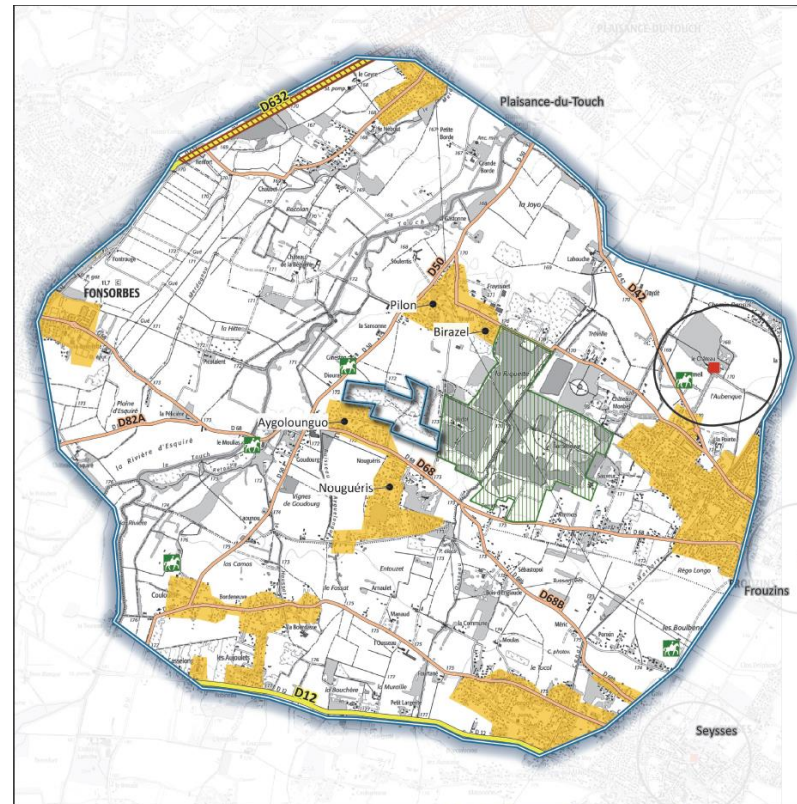


Monuments historiques :

- **Le Château des Demoiselles (inscrit)**
- **Site patrimonial de Plaisance du Touch**



Distance aux habitations : env. **50 m**



Carte 32 : Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

Projet de centrale photovoltaïque au sol de Fonsorbes

31 Haute-Garonne

Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

Trame viaire et urbanisée principale

- Route secondaire
- Desserte locale
- Zone principale d'habitat groupé
- Lieu de vie à proximité de la ZIP

Patrimoine protégé

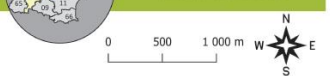
- Monument historique partiellement inscrit
- Périmètre de 500 m de protection autour des monuments historiques
- Site patrimonial remarquable

Tourisme et site d'intérêt

- Parc sur anciennes gravières
- Centre équestre

Aire d'étude paysagère
ZIP

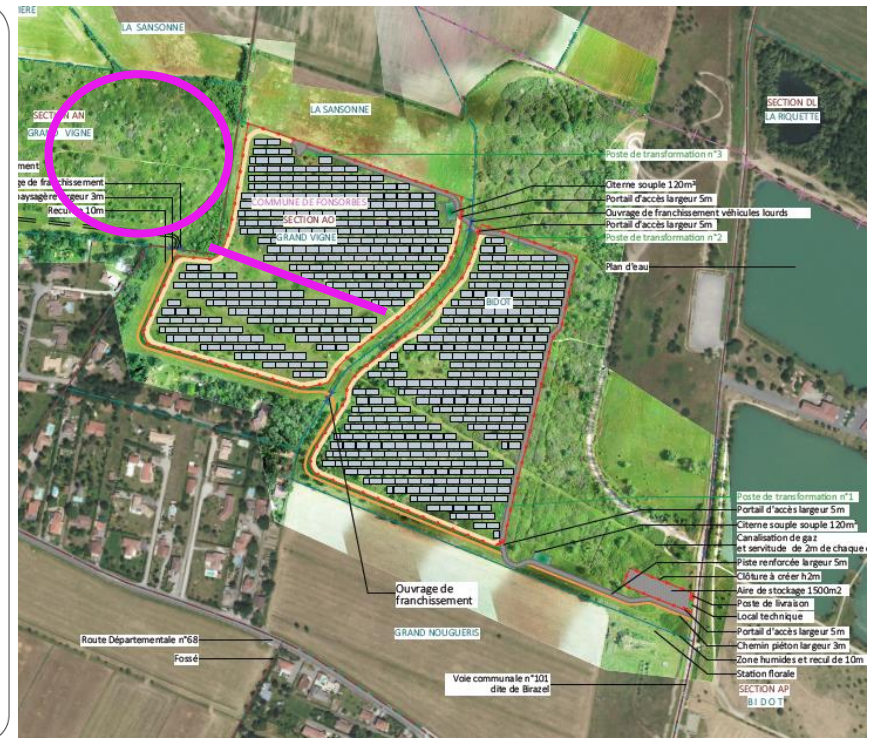
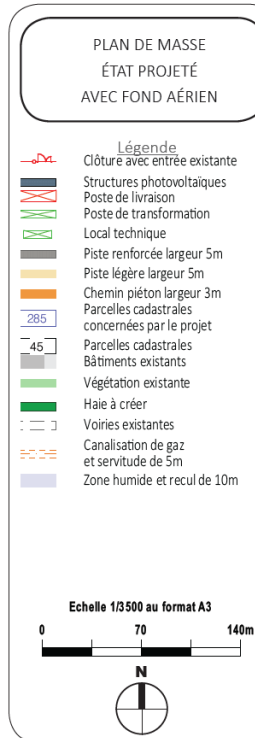
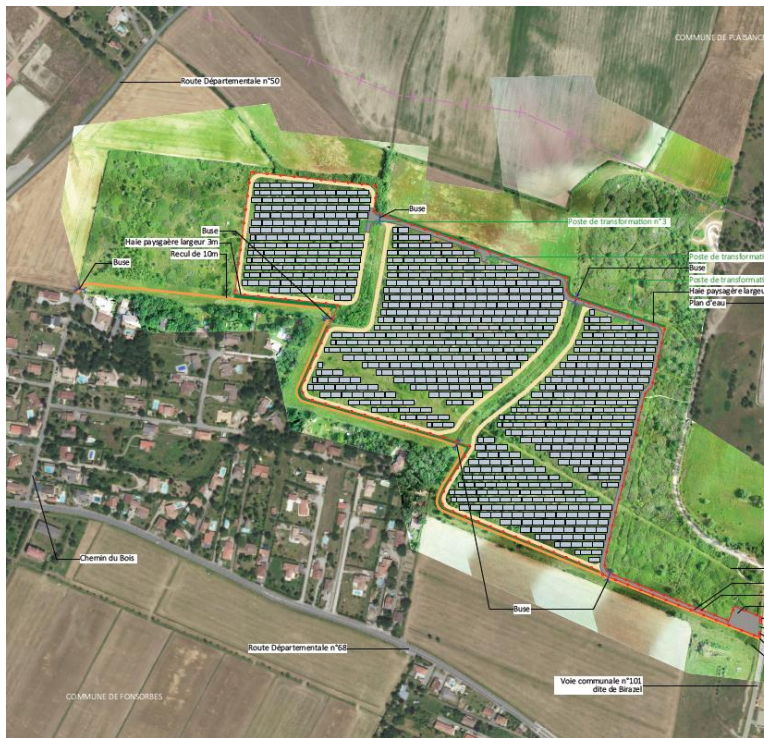
Sources : BDTopo, CLC2018, Atlas du patrimoine
Fond : Scan25* - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ASIES, Janvier 2022



Absence d'enjeux patrimoniaux.

Identification d'enjeux de visibilité le long de la route départementale et du hameau de Aygoulouguo

Les principales évolutions du projet depuis 2022



Caractéristiques techniques :

- ◆ Puissance pressentie : **16,5 MWc**
- ◆ Surface clôturée : **14,6 ha**

Caractéristiques techniques :

- ◆ Puissance pressentie : **12,4 MWc**
- ◆ Surface clôturée : **11 ha**
- ◆ Evitement : **16 ha**

Les mesures prévues dans le cadre du projet

Tableau 138 : Phasage du chantier selon les enjeux naturalistes

Types de travaux et zones concernées	Mois											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux lourds (débroussaillage, dessouchage, décapage, nivellement, creusement de tranchées)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Travaux plus légers (battage des pieux d'ancrage, montage des panneaux photovoltaïques)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

- Légende :
- Période favorable à la réalisation des travaux (interruption possible)
 - Période favorable à la réalisation des travaux (sans interruption)
 - Période d'interdiction de démarrage des travaux

La période favorable au démarrage des travaux lourds s'étend donc de début août à fin février (7 mois).



Figure 55: Exemple de "barrière à amphibiens" (Abies by Indigo)



Passe faune sur clôture rigide (source : Abies)

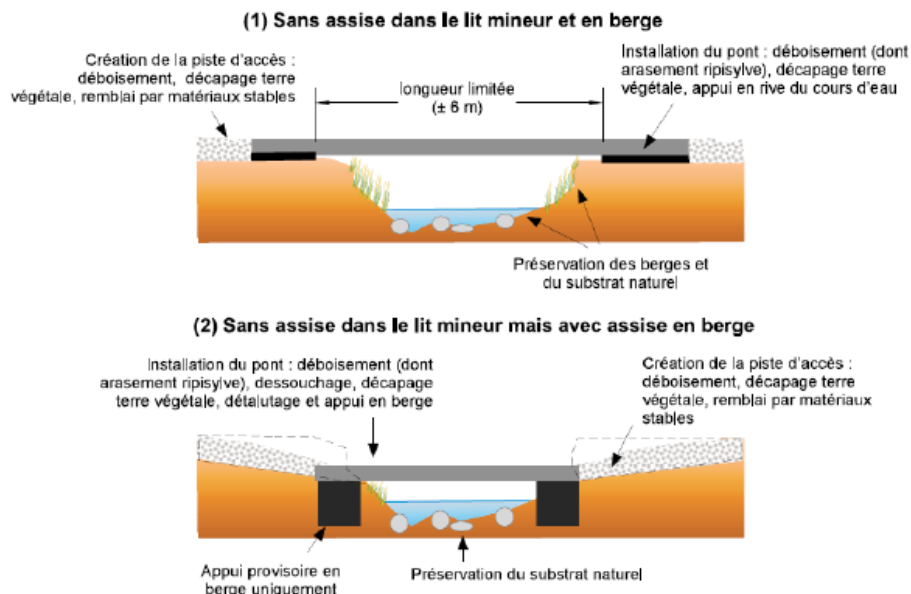
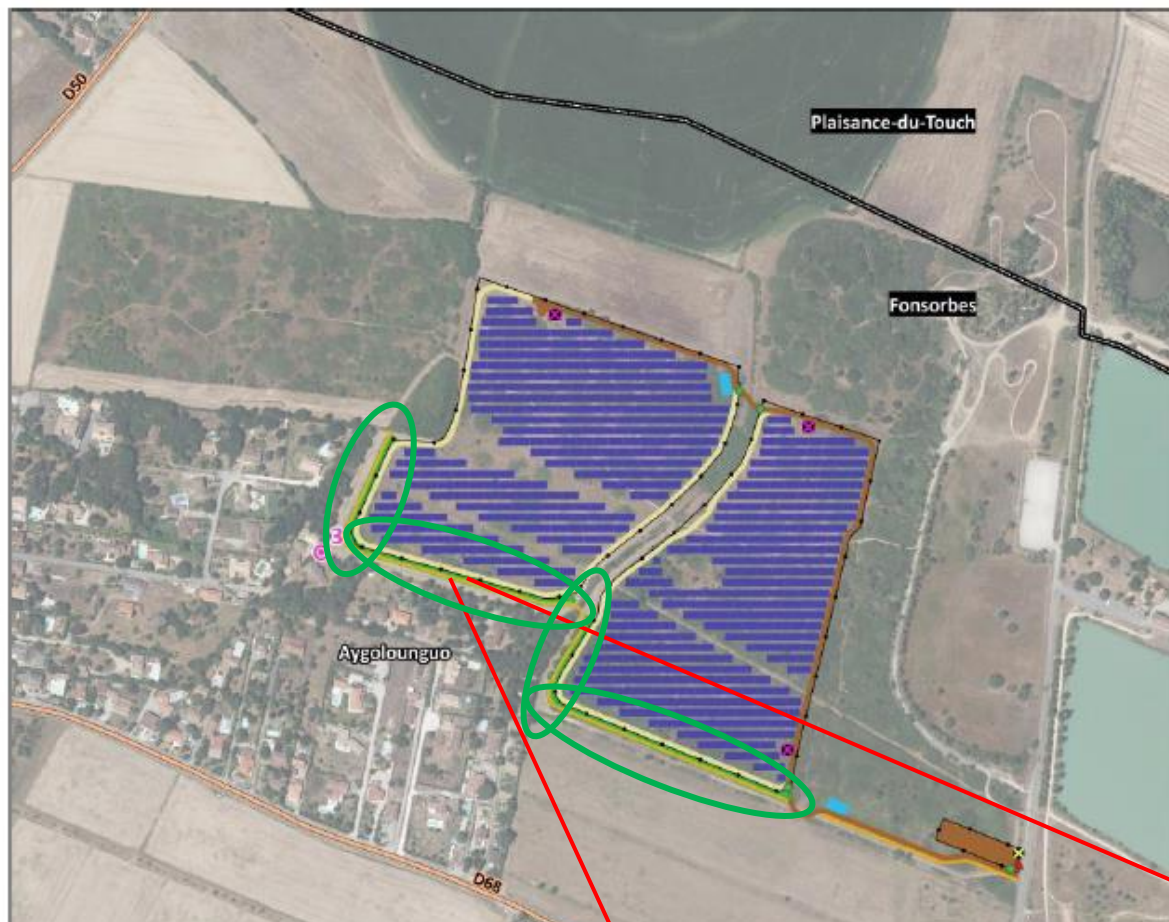


Figure 50 : Ouvrages OH NORD préconisés pour le franchissement du ruisseau (OFBI ONEMA)

Mesure paysagère : mise en place de haies paysagères



Projet de centrale photovoltaïque au sol de Fonsorbes



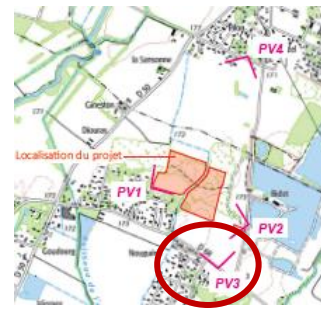
Mesure paysagère - haie arbustive

- ◆ Portail
- ⊗ Poste de livraison
- ⊠ Poste de transformation
- ▲ Local technique
- Citerne souple
- Clôture
- Panneau photovoltaïque
- Piste légère
- Piste renforcée
- Chemin piéton
- Haie arbustive d'intégration paysagère
- ⊙ Localisation des simulations qui illustrent la mesure paysagère



Carte 109 : localisation des simulations illustrant la mesure paysagère

Paysage : Photomontages

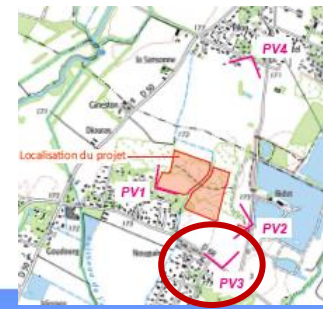


PV3 Depuis la D68 et la lisière nord du hameau de Nouguéris, à 260 m au sud du projet

ETAT INITIAL



Paysage : Photomontages



PV3 Depuis la D68 et la lisière nord du hameau de Nouguéris, à 260 m au sud du projet

Sans haies paysagères



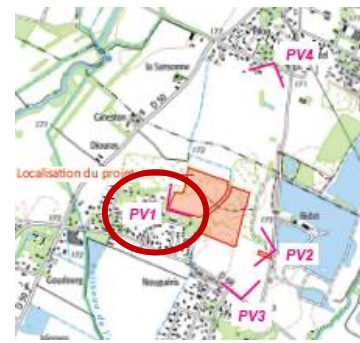
Avec haies paysagères



Commentaire : Depuis la D68, les vues sont en partie empêchées par la mise en place de la haie en limite sud du site.

Paysage : Photomontages

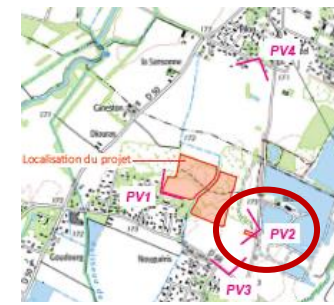
PV1 Depuis le bord des habitations du hameau de Aygolounguo



ETAT INITIAL



Paysage : Photomontages



PV2 Depuis le chemin de Birazel et les abords du parc du Bidot, à 35 m du projet

ETAT INITIAL



Avec projet



Commentaire : Depuis le chemin de Birazel et les abords du parc du Bidot, seuls le poste de livraison, le local technique et la clôture sont visibles. Les effets visuels, bien qu'importants du fait la proximité, sont légèrement atténués par le choix d'un revêtement gris mousse et d'une clôture de type agricole.

Paysage : Photomontages



PV4 Depuis le hameau du Pilon, à 720 m au nord du projet

ETAT INITIAL



Avec projet



Commentaire : la centrale photovoltaïque est faiblement perceptible depuis ce point de vue. La distance (720 m), associée aux différents filtres visuels créés par les lambeaux de haies bocagères au nord du projet, engendrent des visibilité compliquées et partielles.



Les caractéristiques du projet aujourd'hui envisagé



Surface clôturée : **11h ha, dont 5,4 ha de surface de panneaux**



Accès : **Depuis le Chemin de Birazel**



Equipement : **3 postes de transformation**

1 poste de livraison

1 citerne

21 852 panneaux



Linéaire de haies renforcées/à créer : **681 m**



Puissance estimée projet : **12,4 MWc**



Le raccordement envisagé



Poste source envisagé : **Seysse (ENEDIS)**




Distance du poste source : **1,6 km**

Type d'itinéraire identifié : **Voies communales et départementales**

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé et sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par ENEDIS du raccordement de la centrale solaire qu'une fois le permis de construire obtenu. Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera donc connu qu'une fois l'étude technique réalisée par ENEDIS et acceptée par le porteur de projet. Cet ouvrage de raccordement, qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation selon la procédure définie par l'Article 50 du Décret n°75/781 du 14 août 1975 modifiant le Décret du 29 juillet 1927 pris pour application de la Loi du 15 juin 1906 sur la distribution d'énergie. Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (ENEDIS) qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.



L É G E N D E

-  Poste-source de Seysse
-  Le terrain
-  Itinéraire de raccordement

Les retombées socio-économiques et la contribution énergétique du projet



Retombées fiscales du projet : **39 600 €/an***



Taxes d'aménagement : **38 500 € pour la commune et 10 200 € pour le Département**



Financement participatif pour les habitants



Coût prévisionnel du projet : **10,5 M€**



Nombre d'emplois mobilisés : **env. 42 en phase chantier**



Production estimée du parc: **16 GWh/an**

Equivalent en termes de consommation : **environ 8900 personnes (hors chauffage)**



Soir 76 % des habitants de Fonsorbes et 7% des habitants de l'EPCI



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE : **11 700**

RÉPARTITION DES TAXES IFRER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

20 100€/an

COMMUNE

9 300 €/an

DÉPARTEMENT

10 200 €/an

*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles

La concertation engagée sur le projet avec les riverains

Une permanence du site s'est déroulée le samedi 29 juin 2024



Invitation de tous les habitants du hameau et la commune via le boitage d'un courrier d'invitation et d'une fiche synthétique du projet

Un CR a été envoyé aux membres du hameau

Echanges riches et constructifs



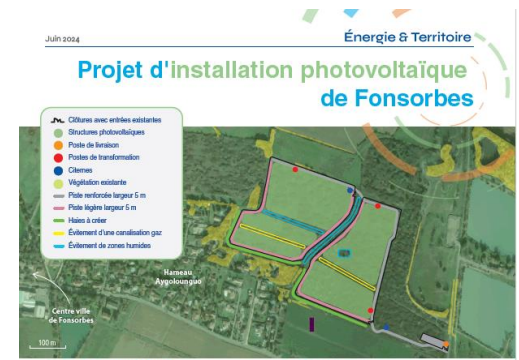
Mise en lumière de **besoins spécifiques, à la fois collectifs mais aussi individuels que photosol étudiera**, tels que:

- renforcer les haies, mobilité douce permettant de relier le hameau au parc du Bidot, financement participatif.
- poursuivre les échanges avec les habitants des résidences proches.

Les prochaines étapes de dialogue avec les riverains :



- Revenir vers habitants de l'hyperproximité pour travailler à une meilleure insertion du projet
- Continuer l'étude des demandes des riverains et travailler à la meilleure articulation des projets de territoire avec l'arrivée du projet, si celui-ci est autorisé



LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet se développe sur d'anciennes terres agricoles aujourd'hui à l'abandon et se compose d'une mosaïque de forêts et de milieux prairiaux ponctués de quelques bosquets.

L'installation photovoltaïque permettra la production d'électricité renouvelable conjuguée à un système d'écopâturage avec des moutons pour entretenir le parc.

« Chez Photosol, nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et les riverains permet de construire un vrai dialogue autour du projet, de manière complète et partagée. Cela nous permettra de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun. »

Abdelaziz Lombardot, chef de projet

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.



Julien 2024

Énergie & Territoire

UN PROJET RÉFLEXIF POUR S'ADAPTER AU TERRITOIRE

Plusieurs mesures seront proposées et mises en place, en concertation avec les élus et les riverains pour intégrer au mieux le projet dans le paysage et son environnement :

- Préservation, création et renforcement du réseau bocager avec la plantation de haies objectives et arborées.
- Maintien de la continuité hydraulique avec l'événement des cours d'eau existants intermittents et la mise en place d'ouvrages de franchissement.
- Intégration des postes de livraison par un bardage en bois.
- Les parties nord-ouest et sud-est de la zone d'étude ont été strictement évitées afin de limiter l'impact du projet sur les habitats de deux espèces d'oiseaux : la Fauvette mélanocéphale et l'Éclaireur blanc.
- Aménagement du chemin piéton entre la zone résidentielle et la base de loisirs pour les promeneurs utilisant le chemin de Biralet. Il est prévu l'installation de panneaux pédagogiques.

LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

RETOMBÉES FISCALES

Taxes locales annuelles (FFER, CET et TP*)

Pour la commune de Fonsorbes	= 9 300 €
Pour la communauté de communes d'agglomération La Mandrie-Aglo	= 20 100 €
Pour le département de la Haute-Garonne	= 10 200 €

* Année 2024

EMPLOIS

Environ 33 emplois* durant la phase de chantier, à l'échelle régionale, avec la mobilisation d'entreprises locales pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, etc.

Pendant la phase exploitation, l'activité génèrera environ 2 emplois ETP à l'échelle du département de la Haute-Garonne.

POUR LES HABITANTS DE FONSORBES

La mise en place d'un financement participatif offrira la possibilité d'investir et d'épargner.

* TETE - territoires-emplois.org



En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, sur **un terrain en friche**.



Un **évitement des zones environnementales sensibles et une proposition d'intégration paysagère** complémentaire



Un projet réfléchi pour s'intégrer au mieux dans le paysage et dans les projets portés par le territoire



Des **retombées économiques pour la commune de Fonsorbes**, la communauté de communes et le département sur toute la durée de vie du projet et une **mobilisation d'emplois locaux** souhaitée



12,4MWh injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 8 900 personnes**

Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants et personnes invitées



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes du territoire et avec les habitants du hameau

Les prochaines étapes (calendrier prévisionnel)



T3-2024 à T4 2025 : Instruction du projet et poursuite du dialogue

T4 2025 : Enquête publique

T1 2026 : Obtention du permis de construire

T2 2026 : Sécurisation du raccordement au réseau électrique

T1 2027 : Démarrage de la construction

T1 2028 : Mise en service de l'installation

Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?